

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité



LETTRE DE POLITIQUE SECTORIELLE DE L'ÉDUCATION (LPSE)

CONAKRY, OCTOBRE 2007

1. Introduction

La Lettre de Politique Sectorielle de l'Éducation (LPSE) élaborée par le MENRS est l'aboutissement d'un processus de réflexion sur les problèmes et défis majeurs du secteur de l'éducation, dont les résultats ont été consignés dans les politiques spécifiques relatives aux différentes dimensions du système. Ces politiques constituent l'ossature de la LPSE. A ce niveau, il convient de mentionner entre autres : (i) la politique d'éducation et de scolarisation des filles ; (ii) la politique de formation initiale et continue des enseignements du primaire et du secondaire ; (iii) les politiques de développement des enseignements secondaire et technique ; et (iv) la politique de cogestion des écoles avec les collectivités locales.

La LPSE a fait l'objet d'échanges et de discussions non seulement au sein du système de l'éducation, mais aussi avec d'autres départements ministériels, institutions républicaines et la société civile. Après un processus participatif et itératif, la LPSE a été finalisée et jugée satisfaisante lors de la revue conjointe Gouvernement-PTF tenue en juin 2007. Elle consacre la volonté politique des autorités compétentes guinéennes d'accorder une priorité accrue au secteur de l'éducation et de la formation d'une part, d'adopter une nouvelle approche sectorielle pouvant contribuer à un développement soutenu du système, d'autre part.

2. Contexte

La LPSE couvre la période du Programme Sectoriel de l'Éducation (2008-2015). Elle s'inspire de la Déclaration de Politique Educative de Septembre 1989, de la Loi d'Orientation du Système Éducatif (1998), des Recommandations des Conférences Mondiales de l'Éducation (Jomtien 1990, Dakar 2000, Bamako 2000, Paris 2005), de la Déclaration des Objectifs du Millénaire pour le Développement, des politiques thématiques du système éducatif guinéen et de la Loi d'Orientation de la recherche. Elle tient compte également des leçons tirées de la première phase du Programme Éducation Pour Tous (PEPT1) et des recommandations issues du Rapport d'État du Système Éducatif National (RESEN, 2004). Aussi, les principales orientations dégagées par la LPSE, ont été nettement confirmées par le DSRP 2.

Elle prend en considération les fortes aspirations au changement pour l'amélioration de la qualité de la vie exprimée durant la crise sociale de janvier-février 2007 par l'ensemble des populations guinéennes en général et la couche juvénile en particulier. Dans la réalisation de ces aspirations légitimes, la mise en œuvre des réformes de l'éducation est un levier déterminant pour la formation de citoyens responsables capables de s'insérer positivement dans le processus de développement socio-économique.

Au cours de la mise en œuvre du PEPT 1, la Guinée a fait des progrès significatifs en matière de couverture scolaire à tous les niveaux, traduisant une poursuite des tendances d'évolution depuis le PASE 1 (Programme d'Ajustement Sectoriel de l'Éducation, 1990-1994) et reflétant en partie les effets bénéfiques des investissements dans le secteur de l'éducation par le Gouvernement, l'assistance bi et multilatérale, la participation des communautés locales et le développement de l'enseignement privé.

Les Taux Bruts de Scolarisation (TBS) ont connu une réelle augmentation en passant au primaire de 34 pour cent à 78 pour cent entre 1990 et 2006, au premier cycle du secondaire de 12 pour cent en 1990 à 43 pour cent en 2006, celui du second cycle du secondaire de 5 à 23 pour cent sur la même période. Dans l'enseignement technique et professionnel, le nombre d'élèves pour 100 000 habitants a augmenté, en moyenne, de 90 en 1990 à 180 en 2003 et le nombre d'étudiants à l'enseignement supérieur pour 100 000 habitants est passé de 87 à 270 en moyenne, durant la même période. En termes d'équité, le TBS des filles au primaire par exemple a évolué de 63 à 70 pour cent entre 2001-2002 et 2005-2006. De même, le TBS en zone rurale est passé de 43 pour cent à 51% pour la même période.

La mise en œuvre du PEPT 1 a également permis d'obtenir des résultats importants en matière de formation initiale et continue des enseignants et chercheurs, la production et l'acquisition de manuels, ouvrages, matériels didactiques et de laboratoires, la rénovation curriculaire de nombreux programmes d'enseignement dans les différents cycles basés sur l'approche par compétences, la disponibilité des résultats de nombreuses études et évaluations. L'effectif des personnels enseignants au primaire a connu une progression remarquable grâce à une politique de formation-contractualisation et de recrutement des enseignants. La mise en place d'un cadre institutionnel et de procédures de gestion décentralisée et déconcentrée a permis une plus grande responsabilisation des structures de formation et de recherche.

Malgré ces progrès, le système éducatif reste confronté à un défi d'amélioration des performances pour atteindre les objectifs d'une éducation de qualité.

Les déficits se traduisent par : (i) une allocation insuffisante de ressources budgétaires pour le système éducatif en général et des arbitrages peu efficaces ; (ii) un taux insuffisant de rétention scolaire, notamment au primaire et au premier cycle du secondaire ; (iii) une faiblesse des capacités d'accueil et des conditions d'enseignement, surtout dans les cycles post primaires ; (iv) des disparités d'ordre géographique, de genre et de revenus en matière de scolarisation et de rendement scolaire ; (v) une pléthore d'élèves et d'étudiants par groupe pédagogique, notamment en zone de forte concentration démographique ; et (vi) une multiplicité d'approches pédagogiques et de formation des enseignants dont l'impact dans la classe n'est pas évidente.

L'ensemble de ces préoccupations nécessite un réajustement des priorités et des objectifs stratégiques de l'éducation. Ce processus doit être de nature participative et inclure toutes les parties prenantes et les partenaires qui interviennent dans le secteur.

3. Principales priorités

La vision du Programme Sectoriel de l'Éducation (PSE), en relation avec la stratégie de réduction de la pauvreté et les objectifs du millénaire pour le développement, se situe dans l'articulation des objectifs suivants :

- Soutenir le système éducatif pour favoriser la croissance économique, considérée comme le principal moteur de la réduction à terme de la pauvreté ;
- Cibler des actions pour permettre progressivement de corriger les disparités liées au genre, aux zones, aux revenus et éviter l'exclusion ;
- Elaborer une stratégie à même de produire du capital humain qui réponde aux demandes des secteurs informel et moderne de l'économie pour offrir une éducation de qualité à tous les apprenant(e)s à travers un meilleur dispositif de gestion du rendement du système éducatif, l'accroissement de l'accès à tous les niveaux et un meilleur suivi de l'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage.

Le Gouvernement entend, ainsi, orienter ses actions vers les options stratégiques suivantes :

- Conforter les progrès de l'éducation de base par l'amélioration de la couverture et de la rétention, de la qualité des apprentissages et la correction des disparités à tous les niveaux ;
- Développer des mécanismes de régulation des flux entre les différents paliers du système éducatif par : (i) un arbitrage conséquent entre quantité et qualité ; (ii) l'introduction de la formation professionnelle de courte durée à la fin du primaire et du premier cycle du secondaire ;
- Intensifier la formation des enseignants polyvalents du secondaire en s'inspirant des expériences réussies dans la formation initiale des maîtres du primaire et former des

enseignants et chercheurs de qualité en nombre suffisant pour répondre aux besoins de l'enseignement technique professionnel et de l'enseignement supérieur ;

- Capitaliser et généraliser les expériences réussies en matière de participation communautaire dans la gestion de l'école et de planification du développement de l'éducation au niveau déconcentré ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan sectoriel de renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et individuelles en vue d'une transformation plus efficace des intrants en résultats ;
- Intensifier la lutte contre l'analphabétisme à travers des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

Par ailleurs, le PSE contribuera à la lutte contre les formes intolérables de travail des enfants se livrant à des travaux marginaux par le développement des structures de récupération et de scolarisation.

A tous les niveaux de l'éducation, le Gouvernement accordera une attention particulière aux préoccupations transversales relatives à la lutte contre la propagation du VIH/SIDA, à la promotion de l'équité, à l'éducation civique, environnementale, artistique et sportive.

4. Politiques de développement

Le PSE se développe selon trois composantes : l'accroissement de l'accès, l'amélioration de la qualité et le renforcement de la gestion.

4.1 Accès

L'objectif primordial de cette composante est d'atteindre un taux d'accès en première année de 100 pour cent en 2010 pour un taux d'achèvement primaire de 88 pour cent en 2015. Pour y parvenir, le développement de la carte scolaire, la sensibilisation des communautés, l'incitation à la demande de scolarisation, l'amélioration du taux de rétention et la généralisation des expériences positives pour le maintien des enfants à l'école, de la jeune fille en particulier, seront assurés.

L'accroissement des capacités d'accueil se fera à travers la réalisation d'un programme de construction/réhabilitation d'infrastructures et d'équipements en capitalisant sur les approches réussies. Dans cette même optique, la normalisation des écoles à cycle incomplet, l'amélioration de la pratique des classes multigrades et la réduction progressive de la double vacation dans les zones de forte concentration démographique seront poursuivies. Des subventions publiques seront allouées à l'enseignement privé en fonction des critères et des modalités qui seront définis.

Le Gouvernement mettra en place des mécanismes de régulation des flux d'élèves entre les différents niveaux d'enseignement pour assurer un développement cohérent et équilibré du système. Des dispositions seront ainsi envisagées pour une meilleure gestion des taux de transition entre les différents cycles, du primaire au supérieur. Les sortants du primaire et du secondaire bénéficieront de formations professionnelles courtes d'insertion (post primaire et post collège). L'implantation de ces nouvelles filières de formation courte exige des investissements importants en termes d'information et de sensibilisation, d'assistance technique, de ressources humaines, d'infrastructures et d'équipements.

A l'horizon 2015, un doublement des effectifs d'élèves sera enregistré au niveau de l'enseignement secondaire général et technique. Cette forte croissance nécessite l'amélioration des capacités d'accueil dans les zones rurales et de forte concentration démographique. Aussi, les effectifs d'apprenants et d'étudiants de l'enseignement technique classique et de l'enseignement supérieur devront-ils être en relation avec les besoins de l'emploi. Des approches alternatives (formation à distance, promotion de l'enseignement supérieur privé, etc.) seront soutenues.

Dans le cadre de la poursuite des actions d'alphabétisation, des subventions publiques seront octroyées aux ONG et prestataires privés pour appuyer leurs initiatives dans ce domaine.

4.2 Qualité

L'amélioration de la qualité de l'éducation et de la recherche constitue un défi majeur à relever. Les actions à mener doivent être mieux ciblées et orientées vers la qualification des apprentissages visant à former des élèves et étudiants aptes à s'insérer dans la vie active. Les approches pertinentes des projets éducatifs du PEPT1 dans les domaines de développement de la petite enfance, de formation initiale et continue des enseignants, des apprentissages et de leur suivi-évaluation, des réformes curriculaires, de production/acquisition de manuels et matériels didactiques seront capitalisées et exploitées en un système cohérent et soutenable ayant un impact réel dans la salle de classe.

Le Gouvernement accordera une attention soutenue au développement de l'éducation préscolaire à l'échelon national avec un accent particulier sur les centres d'encadrement communautaire, intégrant des aspects éducatifs, nutritionnels et sanitaires.

Sur la base de l'expérience actuelle, le Gouvernement veillera au respect des critères de sélection des candidats à la formation des enseignants du primaire. La formation initiale des enseignants en nombre suffisant dans les Ecoles Normales d'Instituteurs sera renforcée sur le plan de la qualité (respect du calendrier et des normes de formation, implantation des nouveaux modules, renforcement de l'encadrement de la formation pratique, etc.), en vue d'améliorer les compétences professionnelles des futurs maîtres.

La formation continue sera poursuivie à travers la généralisation des expériences réussies, notamment les projets d'école et d'établissement et l'encadrement de proximité des maîtres.

Face à l'expansion rapide de l'enseignement secondaire, la mise en place d'un dispositif de formation initiale intensive et continue de professeurs polyvalents pour les collèges et lycées permettra de répondre aux besoins urgents en personnels enseignants. Aussi, dans la perspective de la diversification des filières au secondaire, un accent particulier sera mis sur le développement des enseignements scientifiques et technologiques.

L'implantation de nouvelles filières professionnelles du post primaire et post collège étant une innovation dans le système éducatif guinéen, un plan de recrutement et de formation de personnels enseignants spécialisés sera mis en œuvre pour garantir le succès de cette initiative.

La réussite de la réforme de l'enseignement supérieur dans le cadre du «LMD» (Licence Maîtrise Doctorat) passera également par le recrutement et la formation de personnels enseignants et de recherche compétents en vue de relever le niveau de la qualité des enseignements.

Le renforcement des capacités de l'Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation de Guinée pour la formation des enseignants et des personnels d'encadrement du secondaire et des ENI figurera parmi les actions prioritaires du Gouvernement.

Tirant les leçons des évaluations des apprentissages des élèves et eu égard aux difficultés d'insertion socio-professionnelle des diplômés des établissements professionnels et de l'enseignement supérieur, le Gouvernement entend mettre en œuvre des mesures concrètes visant à faire acquérir des compétences requises par les apprenants de chaque palier du système éducatif. Ces mesures concernent, entre autres : (i) la mise en œuvre des programmes bâtis selon l'approche par compétences ; (ii) l'augmentation du temps d'apprentissage ; (iii) l'amélioration du niveau de compétences des élèves en lecture et en calcul ; (iv) le renforcement du dispositif d'encadrement, de suivi et d'évaluation des apprentissages ; (v) l'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans l'éducation ; et (vi) le développement du partenariat impliquant les secteurs privé, public et informel.

Le français étant la langue d'enseignement, sa maîtrise par les élèves et étudiants fera l'objet d'activités visant le renforcement des aptitudes de communication en langue française.

Le Gouvernement envisage l'utilisation des langues nationales dans le processus d'amélioration des apprentissages dès les premières années de scolarité des élèves.

L'acquisition des équipements et des intrants pédagogiques constituera un point d'application important pour l'amélioration des conditions d'enseignement apprentissage à travers : (i) la disponibilité des manuels scolaires et matériels didactiques ; (ii) l'aménagement des coins-lecture et des bibliothèques ; (iii) le développement de laboratoires ; (iv) la mise en place d'un système de maintenance des équipements et des infrastructures scolaires ; (v) l'appui à l'insertion socioprofessionnelle des diplômés ; (vi) la création et le développement des centres d'accès Internet et leur équipement ; et (vii) le financement adéquat des activités de recherche et d'innovation.

4.3 Gestion

Tout en s'engageant à rehausser le financement public du secteur (à 22 pour cent, au moins des ressources intérieures), le Gouvernement mettra en place une série de mesures permettant d'améliorer l'efficacité, l'équité et la transparence dans la gestion des dépenses publiques afin d'assurer une bonne gouvernance à travers : (i) l'introduction de l'approche budget programme sur la base d'un cadre de dépenses à moyen terme; (ii) le renforcement des mécanismes de mise à disposition des ressources financières aux niveaux central et déconcentré de l'éducation; (iii) l'appui aux projets d'école et d'établissement et aux plans préfectoraux et communaux de développement de l'éducation sur la base d'un plan stratégique de développement du secteur ; et (iv) l'octroi de subventions pour la promotion des établissements d'enseignement privé.

Pour atteindre l'objectif d'une scolarisation primaire universelle de qualité, la part du budget de l'État consacrée à l'enseignement élémentaire sera relevée à 50 pour cent des dépenses courantes de l'éducation, d'ici 2015.

Le Gouvernement poursuivra également la qualification de la gestion du système éducatif par le biais de la participation communautaire et du secteur privé, notamment par le renforcement de l'implication des Associations des Parents d'Elèves et Amis de l'École dans la prise de décision, la mobilisation et la gestion des ressources destinées aux écoles.

La restructuration des services centraux et déconcentrés de l'éducation s'inscrit parmi les activités prioritaires à conduire pour améliorer le rendement du système.

La décentralisation a été proclamée comme politique gouvernementale visant le renforcement de la bonne gouvernance à la base. Cette démarche, dans le secteur éducatif, bénéficiera du soutien nécessaire à la concrétisation du transfert de ressources et de responsabilités aux collectivités locales dans la gestion de l'école.

Aussi, les capacités de gestion des ressources humaines, matérielles et financières des structures seront renforcées par le biais de formations adaptées et l'utilisation d'outils modernes de gestion. Le Gouvernement poursuivra l'assainissement du fichier du personnel enseignant. Il adoptera des mesures incitatives, notamment : (i) l'application du statut particulier des enseignants et chercheurs ; (ii) l'introduction de primes aux enseignants en zones difficiles ; ainsi que (iii) la construction de logements d'enseignants. Il veillera également au recrutement et à la prise en charge à temps des nouveaux maîtres et de leur fonctionnarisation progressive.

Le dispositif de pilotage du système éducatif favorisera le développement d'initiatives par les acteurs des structures d'exécution, les partenariats et les espaces de concertation. L'existence de tableaux de bords à chaque niveau d'exécution (central, préfectoral et écoles) permettra de réaliser un suivi-évaluation des différentes actions. La mise en place d'une stratégie de communication du secteur incluant les TIC facilitera la circulation de l'information et la mise en synergie des actions des différents intervenants.

Pour bâtir une vision partagée du programme sectoriel et favoriser une meilleure coordination des interventions, le Gouvernement, en collaboration avec l'ensemble des partenaires techniques, financiers et sociaux, mettra en place un cadre de coopération dynamique.

5. Mesures de mise en œuvre

L'exécution du PSE sera ancrée au sein des structures pérennes des Ministères en charge de l'Education et de la Petite Enfance. Les directions techniques, les unités de projet, les services d'appui au niveau central, les services déconcentrés ainsi que les établissements d'enseignement et de recherche seront responsabilisés dans l'exécution des activités du programme.

Le renforcement des capacités des différentes structures impliquées sera envisagé dans les domaines ci-après : (i) la formation en management/leadership et en suivi-évaluation ; (ii) les conditions de travail (construction et équipement du siège des services centraux de l'éducation, construction-réhabilitation et équipement des bureaux des structures déconcentrées) ; (iii) les moyens logistiques; et (iv) les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires au fonctionnement.

6. Indicateurs

A la lumière des objectifs majeurs de la politique de développement de l'éducation, les indicateurs de performance par rapport à l'horizon 2015 sont définis ainsi qu'il suit :

- Le taux d'accès en 1^{ère} année du primaire sera de 100 pour cent en 2015 (75 pour cent en 2005)
- Le taux d'achèvement du cycle primaire sera de 88 pour cent en 2015 (55 pour cent en 2005)
- Le taux de transition du primaire au collège passera de 78 pour cent en 2005 à 60 pour cent en 2015
- Le taux de transition du collège au lycée passera de 93 pour cent en 2005 à 38 pour cent en 2015
- Les dépenses courantes d'éducation en pourcentage des ressources propres de l'Etat atteindront 22 pour cent en 2015 (14,4 pour cent en 2005)
- La part du primaire dans le total des dépenses d'éducation atteindra 50 pour cent en 2015 (39,6 pour cent en 2005).

**Le Ministre de l'Education Nationale et de
la Recherche Scientifique**



El Hadj Ousmane SQUARE



**Le Ministre de l'Economie, des Finances et
du Plan**



Dr. Ousmane DORE

